



Vivre à **SERQUIGNY**



■ Avis d'information

Serquigny.fr s'étoffe...

Internet est par essence toujours en mouvement, toujours en progrès, toujours au plus proche de l'actualité. Le site de la commune évolue lui aussi. Aujourd'hui, il vous est proposé de vous inscrire à sa newsletter : la Serquignews.

Pour être informé directement, à votre adresse électronique, sur les manifestations de la commune, sur les informations municipales diverses, et être au fait de l'actualité serquignassaise...inscrivez-vous dès maintenant à newsletter@serquigny.fr.

Cette même adresse vous servira pour évoquer tout problème lié à la newsletter et pour vous désinscrire.



Les jeunes se mobilisent !!

Vous avez eu l'occasion de croiser quelques jeunes lors de l'arbre de Noël des écoles tenant un stand de vente d'objets de déco pour les fêtes, et vous aurez probablement l'occasion de les retrouver à d'autres moments.



En effet, les jeunes du local ont décidé d'organiser un séjour au Futuroscope pendant les prochaines vacances de Pâques. Soutenus par la commune et en partenariat avec l'AOLS, ils s'organisent afin de récolter quelques fonds pour aboutir dans ce projet. Merci à ceux qui ont fait de cette première vente un succès puisque tout a été vendu et merci aux futures personnes qui les soutiendront dans ce projet. Le local-jeunes se met aussi à la page internet avec son profil facebook (local-jeunes Serquigny), n'hésitez pas à rejoindre le club...

Horaires d'ouverture :

Les mercredis de 14 à 18h
tous les après-midi pendant les vacances scolaires
de 14 à 18h

■ Sommaire

Editorial 3

Délibérations du Conseil 4

Inauguration 6

Les travaux 8

Les projets 10

Rencontre avec les locataires 13

Les écoles 14

Les tarifs communaux 16

La TNT 17

Pendant combien de temps 18

A la médiathèque 20

Nos associations 21

Le sport 24

Renseignements utiles 26

Légende de la couverture

Inauguration de la Résidence Bouchara

De gauche à Droite, M. David Architecte, M. Disse Directeur du L.F.E,

M. Quemin ancien Directeur du L.F.E,

M. Furon Président du L.F.E,

M. Prévost Maire et Conseiller Général, Mme Mansouret Conseillère Régionale,

M. Hamon Sous-Préfet,

M. Quinton Président du Pays Risle Charentonne et Laura.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec la parution en début d'année de ce nouveau journal, il est encore temps de vous souhaiter une bonne année 2011.

Je remercie d'ailleurs les nombreuses personnes qui ont participé à la cérémonie des vœux à la salle des fêtes.

L'année 2010 aura été marquée par la persistance de la crise économique et de ses conséquences pour l'emploi, pour la vie quotidienne de beaucoup d'entre vous.

Pour notre part, nous avons continué l'aménagement de la commune.

Ce journal reflète cette activité, avec l'inauguration de la Maison Bouchara, les travaux de l'avenue Pierre Sénard, aménagement de sécurité des Terriers, des travaux de tout à l'égout dans le centre ville.

Nous avons également enregistré une forte participation à la fête communale, le 14 juillet et dans nos diverses manifestations organisées avec la participation des élus municipaux.

D'autre part, nos associations effectuent un excellent travail grâce à l'action de nombreux bénévoles participants à la dynamique de Serquigny.

Notre médiathèque avec 400 adhérents et 1200 prêts de documents apporte une nouvelle dimension à la vie de la commune.

J'ai rappelé lors des vœux au personnel toute l'importance de la qualité du service offert à la population avec des moyens limités.

Nous continuerons notre action pour maintenir notre commune au delà des 2000 habitants et renforcer son attractivité grâce à nos atouts.

D'ailleurs le schéma d'aménagement du Pays Risle Charentonne nous reconnaît comme pôle structurant. Plusieurs projets vont dans ce sens.

Une nouvelle tranche de 11 logements locatifs va être livrée rue du Locquerais, une autre est en préparation avec des logements basse consommation.

Un avant projet de l'aménagement de notre réserve foncière de 5ha en direction de Bernay vient d'être présenté.

Il comportera une soixantaine de logements sous différentes formes, accession à la propriété, accession sociale et handicapés projet autour des personnes âgées.

Notre futur pôle socio médical dans l'ancien haras avance sérieusement, il sera important pour l'avenir.

L'aménagement de la traversée de Serquigny va être une préoccupation majeure cette année ; fin de l'étude, présentation à la population, travaux d'effacement de réseaux, pour une 1ère tranche en 2012.

Notre travail en faveur des économies d'énergie va se poursuivre avec des audits sur nos bâtiments publics, éclairage public maîtrisé, définition de nouveaux modes de chauffage pour l'avenir.

Dans ce sens, le Conseil vient de décidé de limiter les plages d'éclairage public à partir de 5 h 30 le matin jusqu'à 23 h le soir, soit un gain de 1 h 30 sauf pour les zones en continu.

L'agrandissement et l'aménagement de notre cimetière seront également à l'ordre du jour, comme l'étude de notre église, la salle des fêtes.

Comme vous le constatez nous avons toujours beaucoup de projets que nous réaliserons dans le cadre d'une gestion budgétaire maîtrisée et de la fiscalité actuelle.

Vous pouvez compter sur ma volonté et celles de l'équipe municipale pour cela.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Prevost'. The signature is stylized and includes a circular flourish at the top.

Lionel PREVOST
Maire de Serquigny
Vice-Président du Conseil Général
Président de la Communauté de Communes
Risle Charentonne

■ Séance du 24 juin 2010

● **Durant cette séance ont été évoqués les points suivants :**

Les travaux d'aménagement de l'Avenue Pierre Sénard, l'étude d'aménagement du centre ville, le projet de création d'un pôle médico-social, les travaux du Relais assistantes maternelles, l'extension du lotissement de la rue du Loquerais.
(voir rubrique travaux)

● **Audit énergétique du groupe scolaire**

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition relative au diagnostic énergétique du groupe scolaire.

● **Eclairage public** (voir chapitre des économies d'énergie en perspective rubrique nos projets)

● **Création de la participation pour voies et réseaux (PVR).**

Le Code de l'urbanisme donne la possibilité aux Communes d'instituer une participation, appelée participation pour voiries et réseaux (PVR), destinée à financer la création et l'aménagement des voies et réseaux. La PVR est exigible des propriétaires de terrains desservis par voies qu'il est indispensable d'équiper pour rendre les dits terrains constructibles, le fait générateur étant la délivrance du permis de construire.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire relative à l'institution sur l'ensemble du territoire de la Commune de la PVR, avec l'exonération en totalité pour la construction de logements locatifs sociaux.

● **Cession d'une portion du chemin rural n°13**

Le Conseil Municipal suite à l'enquête d'utilité publique décide d'aliéner une partie du chemin rural n°13, dit rue de Pesquin au lieu dit la Mare d'une surface de 566 m². Le prix de vente est fixé à 0,54 € le m².

● **Redevance d'occupation du domaine public.**

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la Commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux, le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation pour l'année 2010.

Les opérateurs des télécommunications verseront 1 954 € à la Commune.

● **Convention avec le département pour l'Assistance Technique à l'Exploitation de la Station d'Épuration**

Les Services du Département (SATESE) assurent gratuitement une mission d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration de Serquigny. Afin de se conformer aux prescriptions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département qui définit les modalités administratives, techniques et financières de cette mission, étant entendu que les modalités actuelles de celle-ci demeurent inchangées, notamment son caractère gratuit.

● **Sorties scolaires**

Une subvention de 268,50 € a été votée en faveur de la coopérative scolaire pour financer les sorties de fin d'année.

● **Aménagement du carrefour rue des Terriers, du 8 mai et Marceau Boulay**

Les travaux sont prévus pour un montant estimatif de 38 000 €.

■ Séance du 24 juin 2010 (suite)

● **Logement de la Poste**

La commune a repris le logement de fonction du Receveur maintenant vacant. Après travaux celui-ci a été loué à une famille sur la base des locations sociales en vigueur.

● **Indemnité de logement aux instituteurs non logés**

Le conseil émet un avis favorable au montant de l'indemnité de base versée à un instituteur célibataire non logé soit 205,75 € par mois fixée à compter du 1er janvier 2010 par le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

● **Il a été procédé en fin de conseil au tirage des jurés d'assises**

■ Séance du 8 octobre 2010

Durant cette séance ont été évoqués les points suivants :

L'avancement des travaux d'aménagement de l'Avenue Pierre Sénard, l'extension de la résidence LFE du Loquerais, l'étude d'aménagement du centre ville, le projet de création d'un pôle médico-social, les travaux d'assainissement, la restauration du calvaire au cimetière, l'aménagement de sécurité au carrefour de la rue des Terriers et du 8 mai. (voir rubrique travaux et projets)

● **Aménagement du terrain de 5 ha nouvelle vallée de la Forge**

Eure Habitat vient de nommer un cabinet pour réaliser une étude de faisabilité sur cette opération.

● **Rentrée des classes** (voir rubrique école)

● **Maitrise de l'éclairage public** (voir chapitre des économies d'énergie en perspective rubrique nos projets)

● **Tarifs communaux**

Le Conseil a approuvé la nouvelle grille des tarifs 2011.

● **Subvention**

Une subvention de 300 € a été accordée pour la chorale de la Charentonne qui va se produire à l'Eglise de Serquigny le vendredi 3 décembre.

Une subvention de 100 € a été attribuée à une jeune fille de la commune pour une action avec la MRJC en Casamance au Sénégal. Elle fera en contrepartie une exposition, à la médiathèque, sur son expérience.

● **Dégrèvement de la part communale sur l'assainissement**

9 dégrèvements sont accordés représentant un volume de fuite de 5136 m³. Nous encourageons les habitants à vérifier très régulièrement leurs installations.

● **Etude sur les champs électromagnétiques de l'antenne Bouygues** (près de la station d'épuration)

Une étude a été réalisée par la société AE expertise qui conclut à la conformité de l'installation par rapport aux seuils d'exposition prévus par décret.

● **Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement**

Le rapport annuel sur l'assainissement collectif a été approuvé par le Conseil.

Nous avons un contrat d'affermage avec Véolia Eau jusqu'au 30 juin 2017.

L'examen du rapport confirme la tendance à la baisse des consommations – 2,72%, le nombre d'abonnés restant stable.

Le système d'assainissement est constitué de 12,6 km de réseaux, de 5 postes de relevage avec une station d'épuration fonctionnant sur le principe des boues activées, 32 tonnes de boues ont été produites en 2009 répandues en agriculture.

Le prix de l'assainissement, y compris les redevances a augmenté de 0,82% pour un prix théorique de 2,19 € /m³ sans taxe et de 4,85 €/m³ avec les taxes.

■ Inauguration de la Résidence Bouchara

Samedi 24 septembre 2010, en présence de nombreux officiels, Lionel Prévost, Conseiller Général et Maire de Serquigny inaugurerait la Résidence Bouchara.

A l'origine le bâtiment de style maison bourgeoise du 19^e siècle était la maison de direction de la filature Sainte Marguerite.

Seuls les murs ont été conservés, et l'Architecte Louis David a su lui rendre son aspect d'origine.

3 logements locatifs avec garage (2 type 3 et 1 type 2) au cœur du bourg de Serquigny ont ainsi été créés. Par ailleurs 2 maisons mitoyennes ont été ajoutées à l'arrière, ce qui porte l'ensemble à 5 logements.



Visite dans un des appartements de la résidence

Pourquoi Résidence Bouchara ?

Mme Bouchara était la dernière propriétaire de l'immeuble et a toujours témoigné beaucoup d'attention à la vie de la commune et de ses projets.

L'équipe municipale a trouvé naturel de donner son nom à la résidence.



Rencontre entre les résidents M. et Mme Duval, Monsieur le Sous Préfet, Madame Anne Mansouret Conseillère Régionale et de Monsieur le Conseiller Général et Maire de Serquigny

Ce projet est le fruit des volontés concertées du Conseil Municipal de Serquigny et de la Direction du Logement Familial de l'Eure afin de préserver le patrimoine architectural et historique communal, tout en répondant à la demande de plus en plus pressante de création de logements locatifs en milieu rural.

La Commune de Serquigny a donc sollicité le Logement Familial de l'Eure afin de l'aider dans la réalisation du portage financier de ce projet.

Cette opération de réhabilitation orchestrée par l'architecte Louis David a vu le jour grâce à la participation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui a porté l'acquisition de cette maison bourgeoise pour la commune avant que celle-ci ne rétrocède le bien pour l'euro symbolique au Logement Familial de l'Eure, pour la réalisation de son opération locative.

Cette opération contribuant à la préservation du patrimoine architectural, les travaux ont été réalisés dans le strict respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Implantée au cœur du bourg, elle participe à sa mise en valeur.

En 2008



Les partenaires du projet :

Louis David : Architecte
 Cabinet Chauvrière / économiste et maître d'œuvre d'exécution
 ADGO : Maîtrise d'œuvre VRD
 SOCOTEC : Contrôleur technique
 SOCOTEC : Sécurité chantier

En 2010



Les entreprises :

LESAGE : Maçonnerie / Démolition
 NORMANDIE ETANCH : Charpente et couverture
 LINAND PROJECTION : Ravalement des façades
 SGM : Menuiseries aluminium
 MENUISERIE DU TILLEUL : Isolation, cloisons, menuiseries intérieures
 CHRETIEN : Electricité
 LA MAISON DU SANITAIRE : Chauffage gaz, équipements sanitaires
 NORMAFI : Sols souples/ carrelage-faïence
 JOUSSELIN JACKY : Peintures / Teintures
 CADIC-CASTEL : Terrassement, voirie, assainissement
 SONOTER TP : Téléphone, télévision, génie civil...
 LEMIRE : Espaces verts / clôtures

histoire de la filature sainte marguerite

Ce fut la plus importante des 4 filatures de la Commune. Le Marquis Ernest de Croix fit édifier le bâtiment afin de développer des activités industrielles.

Né en 1803, issu d'une des familles les plus importantes de la noblesse du Nord de la France, Sénateur du Second Empire, Président du Conseil Général en 1870, il marqua de son empreinte la Commune de Serquigny. En 1843, il acheta à Monsieur Martel de la Vacherie un ancien moulin seigneurial pour y faire construire un important édifice en brique situé à l'emplacement de l'actuel hôtel de ville et qui devait bénéficier de l'énergie hydraulique de la Charentonne.

Il lui donna le prénom de sa fille aînée. Ainsi naquit la filature Sainte Marguerite. Cette filature deviendra beaucoup plus tard une papeterie.

Bilan chiffré de l'opération

Les coûts :

Bâtiment	380 826 €
Charge foncière	130 393 €
Honoraires	88 608 €
TOTAL	599 827 €

Le financement :

Etat subvention	16 734 €
Commune subvention d'équipement	88 000 €
Département subvention	48 853 €
Région subvention	45 375 €
GILE	10 000 €
Autres financements fonds propres LFE	390 865 €



■ Travaux d'aménagement de l'Avenue Pierre Séward



La 2^e tranche de travaux qui a consisté en la réfection des trottoirs, au cheminement piétonnier sécurisé, à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes, à la réfection du parking a pris fin en novembre



Les travaux d'un montant de 197 011 € HT avaient été attribués à l'entreprise TOFFOLUTTI.

La Communauté de Communes Risle Charentonne a pris en charge la réfection de la chaussée. Il restera à changer les ramparts des ponts ainsi qu'à traiter les revêtements des trottoirs des ponts. Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que Eure Habitat allait mettre à l'étude la réhabilitation interne de ses logements. Une réflexion va être engagée pour rénover la salle des fêtes.

■ Travaux d'assainissement

Un suivi caméra a démontré l'existence de contre-pentes dans les réseaux de la rue Max Carpentier.

Il est impératif d'y remédier avant la réfection du centre ville.

En complément, les dernières maisons de la rue ont été raccordées.

Une extension a été effectuée en direction de Courcelles pour déconnecter la nouvelle Vallée de la Forge du réseau actuel afin de préparer l'urbanisation future.

L'immeuble SNCF et les logements de la Sente à Papiers seront raccordés.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise 2EA pour un montant de 139 689 € HT.



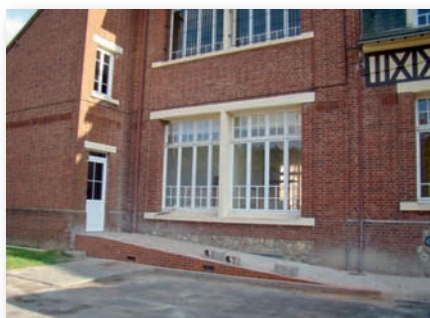
■ Extension du lotissement de la rue du Locquerais



La 2^e tranche de construction de 11 logements a débuté fin octobre dernier, 2 T4 et 9 T3 seront livrés fin 2011.



■ Relais Parents Assistantes Maternelles



Une décision modificative a été prise pour permettre de réaliser les travaux de l'accueil du Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) devant ouvrir en début d'année 2011 sous l'égide de la Communauté de Communes Risle Charentonne. Les travaux s'élèvent à 35 000 € subventionnés à 80 % par la Caisse d'Allocation Familial.

■ Cimetière

Le calvaire restauré a reçu sa nouvelle croix réalisée par Monsieur Ludovic Pinard, qui a récemment créé son entreprise de serrurerie à Serquigny. Elle a été bénie par le Père Touchard le dimanche 31 octobre dernier



■ Aménagement du carrefour rue des Terriers, du 8 mai et Marceau Boulay

Création d'un mini giratoire partiellement franchissable au carrefour desservant la rue des Terriers, la rue du 8 mai, la rue Marceau Boulay et le chemin de la Cavée. Le marché a été attribué à la société VIAFRANCE pour un montant de 22 141 € HT. Les travaux ont été réalisés en décembre 2010. Monsieur le Maire a demandé une étude de sécurité sur l'ensemble du linéaire des rues des Terriers, Marceau Boulay et Cyr Leroux.



■ Des économies d'énergie en perspective

Les économies d'énergie sont aujourd'hui affichées comme une priorité environnementale. Aussi, les collectivités publiques se doivent d'étudier toutes solutions susceptibles d'optimiser la consommation énergétique de leurs bâtiments, ceci par souci de montrer l'exemple, mais aussi par nécessité économique. A Serquigny, cette préoccupation se traduit par un effort d'amélioration progressive des pratiques en vue d'une consommation raisonnée des ressources. En matière d'énergie, cela passe notamment par un nouveau contrat d'illuminations de Noël exclusivement à basse consommation, par la modernisation du réseau d'éclairage public (luminaires moins consommateurs, installation de régulateurs, etc...), par l'amélioration ponctuelle des bâtiments existants, etc...Soucieuse de conformer l'ensemble de son parc immobilier aux normes environnementales, la commune a également confié au SIEGE (Syndicat d'électricité) pour la salle des fêtes et à l'APAVE (Association des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Electrique), organisme de contrôle pour l'ensemble du groupe scolaire, la réalisation d'un pré diagnostic énergétique . Ces audits à partir du cahier des charges de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) doivent permettre d'identifier les gros dysfonctionnements, de dresser une proposition chiffrée et d'argumenter l'économie potentielle.

L'éclairage public

L'éclairage public est totalement rénové dans le quartier de la Vallée de la Forge, le remplacement des lampes au mercure par des lampes au sodium doit permettre des économies de consommation. Des régulateurs de tension seront installés permettant de diminuer l'intensité de l'éclairage au cours de la nuit (en général 180 V). Cette régulation/variation va concerner plus de 100 points lumineux de la commune. Le fournisseur du matériel annonce un gain sur la consommation annuelle de 37% soit environ 3000 €/an d'économisés ainsi que le non rejet de 4,8 tonnes de CO2 par an. Ces régulateurs permettront aussi d'augmenter la durée de vie des lampes qui ne seront plus soumises aux fluctuations de tension.

Une lanterne sera installée rue des Aubépines, et un devis a été adressé à Eure Habitat pour changer celles de la rue d'Auvergne.

Dans le cadre de la rénovation du bourg, le Conseil propose de refaire l'éclairage en optimisant le nombre de luminaires devant la mairie : moins de points et plus de performance.

L'étude est également engagée pour l'enfouissement des réseaux anciens, rue Max Carpentier. L'éclairage sera éteint dès 23 h sauf Rue Max Carpentier, Avenue Pierre Séward et rue de Normandie qui resteront éclairées toute la nuit. L'allumage le matin sera retardé de 4 h 30 à 5 h 30.

Les opérations sont financées à 20% par la commune et 80% par le SIEGE.



Baisse des consommations

+

Maintenance

REDUCTION DES COÛTS

■ Rapport du pré-diagnostic énergétique de la salle des fêtes réalisé par le S.I.E.G.E



L'objet de ce pré-diagnostic est de sensibiliser ses destinataires aux économies d'énergie et aux impacts des consommations énergétiques sur l'environnement, en établissant un bilan des consommations notamment par l'analyse des factures d'électricité et de gaz et en proposant des actions à mettre en œuvre en vue de diminuer la consommation énergétique du bâtiment.

Répartition des consommations

La consommation en gaz naturel représente la plus grande partie des consommations énergétiques, les postes d'économie les plus significatifs se situent donc au niveau du chauffage du bâtiment, à savoir l'enveloppe thermique et l'amélioration des systèmes de production de chaleur.

Comparaison avec la consommation moyenne du secteur

Un bâtiment consomme obligatoirement de l'énergie pour fonctionner, pour assurer les besoins et le confort de ses occupants et pour assurer sa pérennité (il doit par exemple rester hors gel en hiver).

Chaque bâtiment ne consomme pas la même quantité d'énergie, celle-ci dépend du nombre de personnes qu'il accueille, des périodes d'occupation, des types d'activités et de sa date de construction.

Il faut donc situer la consommation du bâtiment, pour savoir s'il consomme plutôt moins ou s'il se situe dans la tendance moyenne de consommation des bâtiments du même type.

Afin de situer la consommation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes de Serquigny par rapport aux consommations moyennes des mêmes types d'immeubles en France, un ratio de la consommation annuelle rapportée au m² chauffé a été établi.

Les résultats de cette comparaison témoignent du caractère particulièrement « énergivore » de la salle des fêtes. C'est sur ce bâtiment qu'il faudra prioriser les démarches de la maîtrise de la demande en énergie.

En effet elle a été construite en 1936. Une extension a été réalisée en 1998 pour une superficie totale de 595 m².

Après l'étude des caractéristiques énergétiques de la salle des fêtes, ce rapport propose une série de recommandations spécifiques comme :

- L'amélioration de l'isolation des combles.
- Le remplacement des portes métalliques (conductivité thermique trop importante).
- L'isolation des murs soit par l'intérieur, soit par l'extérieur.
- L'isolation du plancher, et du vitrage ; le remplacement de la chaudière incluant une régulation électronique ; diminuer la température de la salle en cas d'inoccupation ; améliorer le calorifugeage des conduites dans les locaux non chauffés.
- Remplacer les convecteurs électriques vétustes, mettre en place une VMC ;
- Optimiser le chauffage électrique du ballon d'eau chaude ;
- Installer des robinets poussoirs dans les sanitaires ;
- Installer des détecteurs de présence dans les sanitaires sur l'éclairage ;
- Améliorer l'éclairage de la salle par des tubes et lampes plus économiques

■ Etude d'aménagement du centre ville



Les études se poursuivent activement avec le Cabinet SCE, elles consistent à refaire la totalité de la traversée de Serquigny, avec pour objectif la réfection de la chaussée, des trottoirs, de la signalisation, du mobilier urbain, d'améliorer le stationnement et la sécurité, d'embellir les espaces.

Un avant projet sera présenté à la population prochainement.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département et se réalisera en plusieurs tranches

■ Projet de création d'un pôle médico-social à l'emplacement de l'ancien haras du château

Le dossier avance de manière intéressante, nous venons de franchir un cap par l'ordonnance du juge commissaire validant le transfert de propriété en faveur de la commune.

Les négociations ont été menées à bien avec les familles Degroote et Martel pour assurer la propriété demandée par ces familles.

L'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) achètera le bien pour le compte de la commune et le Logement Familial de l'Eure réalisera l'opération.

Une convention de portage avec l'EPFN a été approuvée en vue de constituer une réserve foncière pour le prochain pôle médico-social. Un architecte a été nommé et vient de recenser les besoins de chacun. L'étude du projet a été présentée en janvier 2011 prévoyant l'accueil de :

- nos deux médecins, avec la possibilité d'en accueillir un troisième,
- la pharmacie,
- du cabinet d'infirmières,
- du kinésithérapeute,
- de l'Association des Nids et d'une quinzaine de logements.

L'ouverture du pôle médico-social est prévue au 1^{er} semestre 2013.



■ Service Assainissement Non Collectif

La Communauté de Communes Risle Charentonne lance cette année sa première tranche de travaux de réhabilitation des assainissements non collectif défaillants. Ainsi, les installations classées en D et en E lors du diagnostic peuvent bénéficier de subventions. La première étape est la réalisation d'une étude permettant de définir la nature du sol, la filière adaptée et le coût de la future installation. La Communauté de Communes a donc mis en place une convention « étude de projet » et a retenue le bureau d'étude « amodiag environnement » pour la réalisation des projets. Cette étude coûte 151 € subventions déduites à la charge du propriétaire, la signature de la convention étude n'oblige aucunement la réalisation des travaux.

La deuxième étape sera la proposition par la Communauté de Communes d'une convention « travaux » définissant les modalités d'intervention pour la réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif. Si le propriétaire est d'accord, une entreprise choisie par la Communauté de Communes effectuera les travaux conformément à l'étude et aux coûts établis lors de la phase « étude ». Le propriétaire ne payera que la partie non subventionnée, la collectivité se chargeant de payer l'artisan en complétant la somme grâce aux subventions.

Le technicien du service assainissement non collectif, Monsieur SLONINA Jonathan, se tient à votre disposition le jeudi après midi au 02.32.45.77.77

■ Logements Eure Habitat – Avenue Pierre Semard A la rencontre des plus anciens locataires...

Lionel Prévost, Maire de Serquigny et Eric Lefebvre adjoint à l'information ont rendu visite à M. et Mme Terrier résidant à l'immeuble « Les Bourdons » avenue Pierre Sémard. Monsieur et Madame Terrier, âgés respectivement de 91 et 89 ans, sont locataires du même appartement depuis 37 ans. Ils sont arrivés en 1974 alors que l'immeuble venait d'y être construit et l'électricité n'était pas encore en service. En venant à Serquigny, Charles se rapprochait de son travail chez Organico où il était employé depuis 1953 aux Terres Rares aujourd'hui Arkema.

C'est après quelques échanges sur les conditions de vies et l'évolution de leur quartier que Charles dit, « je me trouve bien ici » et Mme Terrier renchérit « c'est maintenant beaucoup plus agréable et les travaux ont été bien faits. Nous sommes heureux de vivre à Serquigny. »

Mme Lamoot, quant à elle, est arrivée en 1975 aux « Abeilles » pour des raisons familiales. Elle y a élevé ses 4 enfants et est elle aussi très heureuse de vivre à Serquigny.

« Un grand changement s'est produit ainsi que beaucoup d'améliorations » reconnaît Mme Lamoot.



Ces locataires ont souligné l'importance de la présence d'une gardienne missionnée par Eure Habitat pour régler les problèmes au quotidien. Ces travaux sont le bien commun de tous, ils représentent des investissements importants pour améliorer l'environnement et le cadre de vie de la commune.

Des travaux de rénovation à l'intérieur des immeubles restent à faire, nous poursuivons le programme de réhabilitation avec Eure Habitat. Merci pour avoir accepté de répondre à notre journal et souhaitons de longues années à Serquigny à nos résidents.



Aux locataires Eure Habitat

PERMANENCES

Eure Habitat à Serquigny loge « les Bourdons »

Permanences de Madame Christine Richer
Chargée de clientèle sur le secteur de Serquigny.
Les permanences auront lieu de 14 h à 16 h

Février : Le vendredi 11

Mars : Les vendredis 11 et 25

Avril : Le vendredi 8

Les écoles



Le jour de la fête des écoles,
fin juin dernier, départ en retraite
de Mme Aubert et M. et Mme Bezault.

Rentrée des classes 2010/2011

Les effectifs après la fermeture de 2 classes restent stables.
Nous avons 104 enfants en maternelle pour 4 classes et 150 élèves
en primaire pour 8 classes.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal d'octobre
dernier, la lettre adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
pour protester contre la fermeture de la 5ème classe de
maternelle précisant les effectifs chargés à la rentrée et se
présentant comme suit : 31 élèves en petite section, 27 en double
section petits-moyens et 27 en double section moyen-grands, 29
en grande section.



La participation financière de la commune aux écoles

Le budget des écoles hors cantine et garderie représente une somme de 284 000 € soit 1070 € par élève.
Le montant des fournitures scolaires pris en charge par la Commune est de 64 € par enfant soit un total de 17 000 €.
La Municipalité a toujours œuvré pour apporter aux écoles tout son soutien dans l'intérêt des enfants qui
représentent l'avenir et aider les enseignants dans leur tâche d'éducation et d'enseignement.

Garderie

A la demande de la CAF, une nouvelle tarification va être mise en place, plus favorable aux familles.
(voir page tarifs communaux)

Travaux aux écoles

Un audit a été engagé pour un diagnostic énergie sur l'ensemble du groupe scolaire pour un montant de
5621,20 € TTC, travaux subventionnés à hauteur de 40% maximum du montant HT par l'ADEME (Agence De
l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et à hauteur de 30 % maximum du montant HT par la région, le reste
du financement de cet audit étant à la charge de la Commune.

En 2010, des travaux de plomberie sur le chauffage et la production d'eau chaude pour la cantine ont été réalisés
pour un montant 16 466,79 €.

En 2010, la Municipalité avait prévu et voté un programme d'équipement pour le groupe scolaire d'un montant de
29 491,80 € TTC.

Dans ce programme, étaient prévu les travaux suivants :

- Le remplacement des luminaires de la bibliothèque, du couloir, de l'infirmierie et de la salle des professeurs de l'école Louise Michel.
- La fourniture et la pose d'anti-pince doigts à l'école Jean Jaurès.
- La fourniture et la pose d'un système d'alarme pour la salle informatique de l'école Louise Michel et l'ensemble de l'école Louis Pergaud.
- La fourniture et pose de bandes verticales pour la salle polyvalente de l'école Louise Michel.

L'acquisition de :

- 1 ordinateur portable pour Madame la Directrice de l'école maternelle.
- 5 tables, 10 casiers, 20 chaises, 1 bureau et 1 fauteuil (classe de Mme Haas).
- 3 poufs pour la bibliothèque de l'école Louise Michel.
- 9 tables et 63 chaises pour le réfectoire des Petits de la cantine
- 4 bancs extérieurs et 1 mini train extérieur pour l'école Louis Pergaud.



Transports scolaires

Une réflexion va être engagée sur le transport scolaire par car à nos écoles.

Le coût et le nombre d'élèves concernés semblent disproportionnés.

En effet, pour l'année 2009, la location + le chauffeur pour 2 tournées matin et soir représente un coût de 17 579,89 € TTC auquel il faut ajouter nos charges de personnel pour raisons de sécurité pour un montant de 1 572,86 €, ce qui donne un total de 19 152 €.

Noël des écoles

Comme chaque année, le Père Noël est passé par Serquigny mi décembre avec sa hotte pleine de jouets.

Il s'est arrêté à la salle des fêtes pour rencontrer les enfants des écoles accompagnés de leurs directrices et leurs professeurs. Les enfants présents ont eu l'occasion de monter sur la scène pour embrasser le Père Noël et recevoir leurs cadeaux et des friandises.



Encore une fois le Père Noël a été très généreux.
Le coût de cette manifestation financée par la Commune s'élève à environ 6 000 €.



Il est important que les habitants de Serquigny connaissent ce qui est décidé par le Conseil Municipal et réalisé en direction des écoles, lieu où nos enfants et petits enfants pourront trouver les meilleures conditions pour apprendre et devenir les adultes de demain.

Les tarifs communaux

	2010	2011		2010	2011
ECOLLES			DROIT DIVERS		
Cantine :			Droit de place marché (le ml)	0.75 €	0.75 €
Tarif normal	2.70 €	2.75 €	Droit de stationnement	60.00 €	62.00 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2.25 €	2.25 €	Photocopies	0.15 €	0.15 €
Garderie			Photocopies couleur	0.50 €	0.50 €
1/2 journée	1.90 €	Basé sur les ressources mensuelles des familles	Taxe d'affouage	10.00 €	10.00 €
Journée	2.75 €	Basé sur les ressources mensuelles des familles	Livrets Caisse Epargne (naissance)	30.00 €	30.00 €
Elèves hors commune	450.00 €	465.00 €	EGLISE		
CLIS hors commune	658.00 €	658 €	gardiennage et sonneries cloches	250.00 €	254.00 €
ASSAINISSEMENT			LOCAL MEDECINE PROFESSIONNELLE	355.00 €	355.00 €
Economie de fosse	1200.00 €	1 250.00 €	REGIES		
Salle des fêtes			Programmes salon peinture	2.00 €	2.00 €
Commune :			Droit d'inscription 10 kms	6.50 €	6.50 €
Bals et thés dansants	77.50 €	79.00 €	MEDIATHEQUE		
Repas	203.00 €	207.00 €	Impression N et B	0.15 €	0.15 €
Vins d'honneur	92.50 €	94.00 €	Impression couleur	0.50 €	0.50 €
Concours de cartes et autres	10.00 €	10.00 €	Commune :		
Vaisselle pour repas	60.00 €	62.00 €	Cours d'informatique	10.00 €	10.00 €
Vaisselle pour vins d'honneur	38.50 €	39.00 €	1-Bibliothèque	Gratuit	Gratuit
1 ^{er} manifestation d'association	86.00 €	86.00 €	2-Discothèque	8,00 €	8,00 €
Hors Commune			3-Vidéotheque	8,00 €	8,00 €
Bals et thés dansants	295.00 €	301.00 €	(1)+(2)+(3)	15,00 €	15,00 €
Repas	370.00 €	378.00 €	Carte de lecteur	3,00 €	3,00 €
Vins d'honneur	185.00 €	189.00 €	Carte de lecteur (- de 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Concours de cartes et autres	20.00 €	20.00 €	Hors Commune		
Ventes avec recettes	210.00 €	215.00 €	Cours d'informatique	20.00 €	20.00 €
Vaisselle pour repas	141.00 €	144.00 €	1-Bibliothèque	15,00 €	15,00 €
Vaisselle pour vins d'honneur	72.50 €	74.00 €	2-Discothèque	15,00 €	15,00 €
SALLE DE L'AGE D'OR			3-Vidéotheque	15,00 €	15,00 €
Location aux habitants de Serquigny	89.00 €	90.00 €	(1)+(2)+(3)	40,00 €	40,00 €
CIMETIERE (concessions)			Carte de lecteur	5,00 €	5,00 €
Trentenaire	94.50 €	96.00 €	Carte de lecteur (- de 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Cinquantenaire	154.50 €	157.50 €			
Droit de superposition	20.50 €	25.00 €			
Columbarium (trentenaire)	239.00 €	250 €			

Tarif 2011 - Accueil périscolaire de Serquigny

	Ressources mensuelles*	1 enfant		2 enfants		3 enfants et +	
		une séance	deux séances	une séance	deux séances	une séance	deux séances
1	- de 1463€	0,75 €	1,50 €	0,55 €	1,10 €	0,40 €	0,80 €
2	1464€ à 1982€	1,00 €	2,00 €	0,75 €	1,50 €	0,55 €	1,10 €
3	1983€ à 2744€	1,30 €	2,60 €	1,00 €	2,00 €	0,75 €	1,50 €
4	2745€ à 3506€	1,70 €	3,40 €	1,30 €	2,60 €	0,95 €	1,90 €
5	+ de 3507€	2,10 €	4,20 €	1,60 €	3,20 €	1,05 €	2,10 €

* Sont pris en compte l'ensemble des éléments déclarés situés avant les différents abattements (revenus salariaux, revenus commerciaux, BIC, pensions, etc...)

■ Le passage a la tele « tout numerique »

La loi du 5 Mars 2007 organise le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont arrêté un calendrier progressif, mené région par région entre 2009 et novembre 2011, avec un préavis minimum de 9 mois.

Pour la région Haute-Normandie, la télé tout numérique sera effective au 1er février 2011. En conséquence, chers téléspectateurs, vous devrez avoir adapté votre installation de réception des programmes de télévision avant cette date : le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision vous suffira.

Pour assurer l'information publique et non commerciale de toutes les personnes concernées, le législateur a créé le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique afin de vous procurer une assistance et aide si besoin. A ce titre, le GIP met à disposition :

- une campagne d'information régionale,
- des documents d'information et d'explication dont certains distribués dans les boîtes aux lettres,
- des points d'information fixes et mobiles (lieux institutionnels publics, galeries commerciales),
- un centre d'appel : le 0970 818 818, prix d'un appel local, du Lundi au Samedi de 8 à 21h,
- un site internet : www.tousaunumerique.fr,
- une aide financière, sans condition de ressources, destinée aux foyers recevant exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau et qui se retrouvent dans des zones non couvertes en numérique hertzien,
- un accompagnement humain financé par l'état et gratuit pour les personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%. (Des formulaires de demandes d'aides à la réception sont disponibles en mairie).

Le télé tout numérique, c'est jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales, sans abonnement.

Pourquoi ne pas garder le signal analogique pour ceux qui s'en contentent ?

Le signal analogique de télévision, fort consommateur de fréquences, va laisser la place à un signal numérique, faible consommateur de fréquences hertziennes. Grâce à cela, un grand nombre de fréquences sera « libéré » et pourra être utilisé pour d'autres usages :

- développement de nouveaux services audiovisuels : Haute Définition, Radio Numérique Terrestre,
 - haut débit mobile pour accéder à Internet sur tout le territoire,
 - développement du téléphone portable pour améliorer la réception en tous lieux,
 - liaisons pour les services d'urgence : sécurité civile, police secours, pompiers, urgences médicales.
- ...Et sachez qu'en application de la loi, le numérique hertzien déployé par le CSA, précède toujours l'extinction des diffusions hertziennes analogiques.

Quels sont les apports de la télévision numérique ?

- multiplication des programmes et des chaînes,
- meilleure qualité de l'image et du son,
- guide des programmes intégrés pour connaître le programme en cours et le suivant,
- diffusion en format 16/9ème et en sons multicanaux.

Pendant combien de temps

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de droit commun pour agir en justice est de 5 ans (depuis le 19 juin 2008), les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Assurances (fiche F19134)	Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement; courrier de résiliation et accusé de réception.
	Contrats d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservées pendant toute la durée du contrat.
	Dossier "dommages corporels"	10 ans	Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.
	Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

A savoir : les délais de conservation des papiers d'une personne décédée sont ceux qui sont indiqués ci-dessous, car certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances qui sont transmises aux ayants-droits lors de la succession.

Voiture (fiche F19134)	Contraventions	3 ans	A compter de la condamnation.
	Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule.	

Banque (fiche F19134)	Chèques à encaisser	1 an + 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer.
	Prêt à la consommation	2 ans	A compter de la dernière échéance du crédit.
	Prêt immobilier	2 ans	A compter de la dernière échéance de l'emprunt.
	Relevé de compte, talons de chèque, prélèvement, virement, remise de chèque ou d'espèces	5 ans	Ce délai correspond à celui de l'action civile.

Impôts et Taxes (fiche F19134)	Impôt sur le revenu	3 ans	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.
	Impôts locaux (taxe d'habitation, redevance, taxe foncière)	1 an	Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.
	Preuve du paiement des impôts	4 ans	

Travail (fiche F19134)	Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite.
	Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	
	Allocations chômage (paiement)	2 ans	Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.
	Allocations chômage (restitution)	3 ans	Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.
	Titres de paiement de la pension de retraite	à Vie	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

Pendant combien de temps

Logement (fiche F19134)	Factures d'électricité et de gaz	2 ans	
	Factures d'eau	4 ou 2 ans	4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée.
	Factures de téléphone	1 an	
	Factures liées aux travaux	10 ans ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux (30 ans à partir de la revente – vices cachés).
	Certificat de ramonage	1 an	
	Attestation d'entretien annuel des chaudières	2 ans	2 ans au minimum pour les chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts.
	Titre de propriété	indéfinie	Jusqu'à la revente.
	Charges de copropriété et correspondances avec le syndic	10 ans	
	Procès-verbaux des assemblées générales ou extraordinaires de copropriété	10 ans	Délai de contestation des décisions prises par les assemblées.
	Contrat de location	indéfinie	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.
	Inventaire du mobilier pour les locations meublées	indéfinie	Pendant toute la durée de la location.
Quittance de loyer	5 ans		

Famille (fiche F19134)	Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	indéfinie	Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), ils doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.
	Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
	Jugement de divorce, jugement d'adoption	indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
	Acte de reconnaissance d'un enfant	indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
	Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
	Livret de famille	indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.
	Testament, succession	indéfinie	

Santé (fiche F19134)	Remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
	Mutuelle (carte, remboursement, ...)	variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.
	Ordonnances	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.
	Versement d'indemnités journalières	variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
	Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail	indéfinie	Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.
	Capital décès	2 ans	L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.
	Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant	indéfinie	Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.
	Certificats, examens médicaux, radiographies	indéfinie	Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Source : Service-public.fr

A la médiathèque

La Médiathèque de Serquigny vous propose

plus de 9 400 ouvrages dont :

4500 documents pour les adultes :

(romans, documentaires, BD et revues)

4400 documents pour les enfants :

(romans, documentaires, BD et revues)

400 CD, 100 VHS et DVD

Les journaux: « l'Eveil » et « le Monde »

Horaires d'ouverture : Mardi : 16h à 18h,

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Vendredi : 16h à 18h, Samedi : 10h à 12h et 14h à 17h

Médiathèque de Serquigny :

02.32.47.41.62 Rue de Normandie – 27470 SERQUIGNY

Sans oublier les récentes acquisitions, dont voici quelques titres :

- « HHhH » de Laurent Binet

- « Sans laisser d'adresse » d' Harlan Coben

- « les écureuils de Central Park sont tristes le lundi »
de Katherine Pancol

- « La première nuit » de Marc Levy

- « Katiba » de J. C. Rufin

- « Le pédicteur » de Camilla Lackberg

- « Incidences » de Philippe Djian

et bien d'autres....



Découverte des livres animés (livres ludiques, en reliefs, à tirettes, à volets, à toucher...) avec les enfants du centre de loisirs de Serquigny et lecture d'un conte en octobre 2010.

Depuis le mois de septembre, Perrine POULIQUEN, responsable de la Médiathèque, accueille les enfants des écoles pour une découverte du lieu. L'activité commence par la lecture d'albums et se poursuit par le prêt de livres.

Les professeurs peuvent réserver les documents sur des thèmes précis en rapport avec leurs projets pédagogiques.

Quand le Père Noël raconte des histoires le samedi 18 décembre 2010

Le Père Noël s'est invité à la Médiathèque de Serquigny.

Josiane VARAISE, Ajointe à la Culture est venue accompagner le Père Noël à la Médiathèque. Enfants et adultes ont pu écouter plusieurs contes de Noël et savourer un bon goûter;

Animations à venir :

En mars 2011: Place à la poésie avec un Récital par le Théâtre Ephémère et un concert de musiques du monde par la chorale Musaïka qui auront lieu à la salle des fêtes de Serquigny le mercredi 16 mars dès 18h30.

En juin: grande exposition sur « l'Univers du Blues » : une musique, des sentiments. Des mots, des mythes !

Qui es-tu, blues ? Es-tu la note qui frappe sans cesse dans ma tête ou bien le désespoir qui me prend au milieu d'une nuit sans lune ? Une exposition qui parle du blues, tant musical que littéraire.

Une ouverture exceptionnelle de la Médiathèque le dimanche 5 juin prochain, à l'occasion de la «Fête de la Peinture» avec une foire à tout autour du pôle culturel.



■ L'Association des ACPG - CATM - TOE et Veuves de Serquigny : Journée à l'hippodrome de Vincennes .



Le jeudi 2 septembre 2010 dès 8 h 30, 52 adhérents et leurs conjoints prenaient la direction de Paris via Vincennes. Le soleil était au rendez vous.

Après un moment de détente, notre guide (ancien jockey) nous attendait pour commencer la visite.

Nous sommes entrés dans le hall où nous avons pu voir les balances de pesage des jockeys avant les courses, puis la visite des écuries nous a conduit aux box de préparation et de contrôle des chevaux par les services vétérinaires.

Depuis le restaurant panoramique situé au bord de la piste nous avons pu admirer les chevaux en plein effort.

Nous avons assisté à 6 courses et pu parier sur notre cheval favori pendant le déjeuner.

Si un turfiste a fait fortune, ce jour-là, il ne s'est pas dévoilé !

A 16 h 30 les courses étaient terminées, nous avons repris la route pour Serquigny en passant devant quelques beaux monuments de Paris.

Nous sommes arrivés à Serquigny à 19 h 30 heureux d'avoir passé une bonne journée et prêts à recommencer l'an prochain.

Merci à tous.

Cérémonie du 11 Novembre 2010

C'est par un temps pluvieux et glacial que s'est déroulée la cérémonie officielle au monument aux morts de Serquigny. Nous avons remarqué la présence des enfants des écoles accompagnés de Madame la Directrice de l'école primaire.

Au cours de cette journée le Président de l'association des anciens combattants accompagné de Messieurs Baisse, Prévost et Van DenDriessche a remis 7 diplômes d'honneur à nos anciens de 39-45 Diplômes décernés à : M. Bérrubé, M. Copin, M. Durand, M. Duval, M. Holley, M. Pichereau – Quentin, et Mme veuve Richard (Pour son époux).



Ensuite M. Michel Lefèvre, Président de l'association a reçu la médaille de la ville de Serquigny.

M. Lionel Prévost maire de Serquigny lui remet la médaille du Conseil Général de l'Eure pour ces 50 Ans passés au sein de l'association.

Toutes nos félicitations !

■ UNRPA

Chansons d'hier et d'aujourd'hui

Ce dimanche 3 octobre 2010, une fois de plus il pleuvait sur Serquigny. Qu'importe, dès potron-minet, la bonne humeur régnait au sein de l'équipe de Mme Quier, avec comme fer de lance, les paroles de la chanson de Sacha Distel (datant de quelques dizaines d'années) : « Toute la pluie tombe sur moi, mais moi je fais comme si je ne la sentais pas, etc... »

Ainsi dopée, l'équipe était prête à accueillir avec le sourire, les personnes qui viendraient à la salle des fêtes de notre commune. En effet, ce jour-là, l'UNRPA organisait un après midi récréatif ayant pour thème « chansons d'hier et d'aujourd'hui »

Et le spectacle a commencé : un vent de jeunesse a soufflé sur l'assistance dès l'apparition de deux jeunes filles, Cécile et Morgane. Nous les avons écouté avec attention et beaucoup de plaisir car elles ont su créer de l'ambiance dans cette salle où peu de personnes avaient répondu à notre invitation.

Mais le meilleur nous attendait avec nos deux seniors Orane et Rosa.

Si, en ce dimanche le palmarès des chansons avait encore existé, nous aurions attribué la médaille d'argent à Orane qui nous a interprété, avec

beaucoup de sensibilité plusieurs mélodies d'une voix qui nous a laissé pantois. (Quel organe !!!).

Par contre, nous aurions remis la médaille d'or à notre présidente qui nous a fait voyager avec Jo Dassin, Dalida, Goldman, sans oublier « La bonne du curé »

avec son imitation d'Annie Cordy.

Mais le summum nous a été donné lorsque, parée de colifichets, aigrette et boa en plumes, Rosa nous a fait revivre Mistinguette avec la chanson « On dit que j'ai le nez en trompette, que j'ai de belles gambettes, c'est vrai, etc... »

Chanson agrémentée de... ronds de jambes... (mais oui... qui l'eut cru !!!).



Les bravos prodigués à nos artistes amateurs par le public présent ont prouvé combien ce dernier avait apprécié le spectacle ainsi que le goûter offert avec gâteau, café ou chocolat, les pâtisseries ayant été confectionnées par les membres du bureau.

Mais tout a une fin : le rideau est tombé, les spectateurs sont repartis la tête remplie de chansons, et pour l'UNRPA la satisfaction d'avoir animé un après midi sans soleil : il pleuvait toujours sur Serquigny.

Le club de l'Age d'Or de Serquigny – Launay

Résumé des activités de l'année 2010.

Le club compte 80 adhérents qui se sont réunis tous les jeudis de 14 h à 18 h sans oublier le goûter ou de fêter un anniversaire.

En janvier : Assemblée générale et partage de la galette des rois.

Mars : Mi-carême dégustation de crêpes avec cidre maison.

Mai : Petite sortie au musée des Evêques à Canapville (14) : déjeuner aux « tonneaux du Père Magloire » visite du musée, après midi promenade en bateau à Honfleur.

Juin : Journée de la forme à Bournainville Faverolles.

Septembre : Voyage annuel du club, croisière sur la Loire et visite guidée de l'Anjou.

Octobre : Exposition de travaux manuels réalisés par les membres du club.

Novembre : Repas annuel du club à la Pommeraie à Saint Quentin des Isles.

Décembre : Marché de Noël à Rouen.

Avec les « Aînés ruraux » : voyage au Maroc, en Norvège et croisière sur le Rhin.

Comité des fêtes de SERQUIGNY

Résumé des manifestations de l'année 2010

Le 31 janvier – Thé dansant avec l'orchestre de « Christelle Beltrame »

Le 19 et 20 juin – La Fête Communale.

Le samedi 19 juin : retraite aux flambeaux et grand feu d'artifice avec la participation des majorettes de Lillebonne et la fanfare de Mondeville « Les Diables Bleus ».

Bonne prestation de ces deux groupes et le public était au rendez vous.

Le dimanche 20 juin : spectacle de magicien avec Medy Turner et l'association « New West Country ».

Participation nombreuse des habitants de la commune pour ces deux manifestations.

Le 14 juillet : repas champêtre, beaucoup de convives et grand merci aux membres qui ont préparé ce repas.

Le 12 septembre : 12ème foire à tout avec de nombreux exposants

Le 13 novembre : 4ème loto qui fut une réussite avec la participation de plus de 200 personnes dans la salle des fêtes.

Manifestations prévues pour l'année 2011

Le 27 février : Thé dansant avec l'orchestre du duo « Jean Marie et Françoise Lacroix »

Le 17 avril : Thé dansant avec l'orchestre de « Paris Guinguette ».

Le 18 et 19 juin : Fête communale, le samedi 18 au soir aura lieu un feu d'artifice avec un grand son et lumière laser et pyrotechnie. (spectacle intitulé « Méphisto, l'alchimiste de la poudre et du feu » conception et mise en scène de François Melchiori.

Le 14 juillet : repas champêtre

Le 11 septembre : foire à tout sur le champ de foire pour un prix de 3 € le m2

Le 5 novembre : Loto



Spectacle « son et lumière » du 18 juin 2011

Loisirs et culture



Les « Tricoteuses de Serquigny »...

Tout au long de l'année, les Mercredis de 14h00 à 16h30, dans la salle de l'Age d'Or, 15 à 20 femmes se retrouvent pour apprendre et/ou transmettre leurs talents.

Avec leurs « coacheuses », Marie-France CHAUVIN couturière, Rosa QUIER brodeuse-crocheteuse, et Françoise VASSEUR tricoteuse, c'est dans une franche bonne humeur que ces dames aux « doigts de fée » travaillent.

Cette association existe depuis 8 ans et les ouvrages réalisés sur l'année (layettes, tricots, sacs, décorations, points comptés, broderies...) sont revendus au profit du Téléthon, début Décembre. Elles participent aussi au Salon de l'Artisanat de la commune. Elles sont toutes bénévoles et utilisent du matériel qui leur est donné.

...Et après l'effort, le réconfort ! Ainsi, pour terminer leurs journée en douceur, elle partagent toujours le goûter et, lorsque l'occasion se présente, ne manquent pas de fêter les anniversaires



Le football club Serquigny/Nassandres

Fort de ces 230 licenciés, le Football Club de Serquigny / Nassandres est l'un des clubs le plus représenté dans le département. Cette année le Club dispose de 2 catégories supplémentaires qui sont les - de 20 ans mais également, une classe dite de « Baby Foot » qui représente les enfants âgés de 4 et 5 ans.

Si le club est bien représenté c'est grâce essentiellement à la qualité de ses éducateurs pour l'encadrement des joueurs mais également à la présence de ses dirigeants pour l'organisation des activités extra sportives.

Les éducateurs ayant comme souci permanent de mener à bien des projets sportifs et éducatifs de façon générale (plaisir, épanouissement personnel, convivialité, ambition, progrès, persévérance...etc).

Le club a effectivement la chance de pouvoir compter sur des dirigeants bénévoles pour la mise en place de manifestations mais compte beaucoup sur la présence des parents qui feront la réussite de ces différentes actions.

Cette année afin d'atteindre les objectifs de formation et l'épanouissement de nos jeunes footballeurs, le club organisera un loto le 2 avril et une foire à tout le 1^{er} mai. Bien entendu notre tournoi « jeunes » aura lieu le week-end de la Pentecôte les 11 et 12 juin et un tournoi séniors sera organisé le 18 juin.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec J. Plumail au 06 08 25 59 14 (responsable école de foot) ou auprès de C. Valentin au 06 03 35 61 10 (Président).

En espérant vous voir nombreux supporter votre équipe autour des superbes installations du club.



Les débutants



Les débutants

Le groupe des U15

Ayant enregistré la venue de 5 nouveaux joueurs et de 4 ex-benjamins, le groupe profita des derniers jours d'août pour peaufiner sa préparation. Le nouveau coach, Frédéric Moigne (ex entraîneur sénior FCSN), fit travailler la technique, la tactique et la vivacité à ce groupe dynamique et assidu.

C'est à la veille du championnat, après le forfait de Bernay, que l'équipe U15 du FCSN a été intégrée dans le groupe de 1^{er} division (plus haut niveau du département). Dès le premier déplacement le potentiel offensif de l'équipe fit exploser les jeunes de Gasny, en signant une belle victoire 1-8. Un état d'esprit exemplaire, une belle solidarité, une combativité sans faille et un respect des consignes, permettent au groupe d'empocher à chaque match les 4 points de la victoire, qui positionnent les jeunes en tête d'un championnat qu'il découvrent.

Dans le choc face à Pacy 2 (la 1^{er} place était en jeu), c'est avec un manque de lucidité devant le but et un gardien adverse ayant sauvé son équipe plusieurs fois, que le FCSN obtient le match nul, dans un match engagé et face à un adversaire qui n'a jamais baissé les bras face à la domination du FCSN.

C'est dans leur stade Claude Gitton que les jeunes ont achevé de bien belle manière ce championnat de cette 1^{er} phase.

Avec 41 buts marqués et 7 buts encaissés, le FCSN termine devant Pacy 2. Félicitations aux jeunes ainsi qu'aux éducateurs, aux accompagnateurs ainsi et aux dirigeants pour cette belle performance.

Venez nombreux encourager ces jeunes pousses qui ne manqueront pas de porter haut les couleurs jaune et rouge.



Pétanque

LE 15 octobre dernier, Monsieur Le Maire et les membres du Conseil Municipal recevaient le Club de Pétanque de Serquigny à l'Hôtel de Ville en présence de Gilbert Le Moël, Président du Comité de l'Eure.

Cette manifestation était organisée afin de remettre aux joueurs du club de nouveaux maillots subventionnés par la Commune, le Conseil Général et les sponsors et d'honorer le club qui venait d'être sacré Champion de ligue par équipes ainsi que la doublette vétérans constituée de Yves Bataille et Michel Moron devenue championne de ligue également.



Les nouvelles tenues des joueurs



Monsieur le Maire, avec le Président Départemental Gilbert Le Moël et les dirigeants du club.



Yves Bataille et Michel Moron en compagnie de leurs épouses

L'entente cycliste de Serquigny

ASSEMBLEE GENERALE 2010

Samedi 6 novembre, l'Entente de Serquigny a organisé son assemblée générale en compagnie de M. Prévost Maire de Serquigny et de la commission des sports : M. Armand Courouge, Thierry Pignet et Eric Lefebvre.

Après la projection de la rétro 2010 et le résumé des activités de la saison passée, tous les membres du bureau ont été reconduit pour 2011

Président	Remy Cudorge
Vice président	Didier Deschamps
Trésorière	Michèle Gardien
Trésorier adjoint	Michel Fournier
Secrétaire	Gérald Gardien
Secrétaire adjoint	Christophe Belloin

Bilan sportif

Participation des coureurs à 382 épreuves

8 victoires individuelles

130 places dans les 20 premiers

Le club a la joie d'accueillir 7 nouveaux licenciés qui viennent renforcer nos effectifs : Isabelle Beaufiles, Charles Lebrun, Clément Oriou, Eric Delaunay, Julien Lebrun, Jérémy, Lebrun et Steve Defresne.



Monsieur le Maire en compagnie du Président et des licenciés du club

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	Fermée

Rue Max Carpentier - 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 - Fax : 02 32 44 76 84 - Email : mairie@serquigny.fr

PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**
Assistante sociale **le mardi de 14 h à 17 h**
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**
P.A.I.O sur RDV **le 2^e et 4^e lundi du mois**

Vente des tickets de cantine : Lundi après-midi, Vendredi toute la journée et Samedi matin

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h et de 14 h - 18 h

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme Lesueur 02 32 44 12 00

Ecole primaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme Desprès 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6h45, le soir jusqu'à 18h**, avec présence maximale de 2h par jour

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 810 333 027

Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h15 à 17h et le samedi de 9h à 12h.**

Départ du courrier en semaine à 16h, le samedi à 12h.

Gendarmerie 02 32 44 10 17

Ouverte le mardi, jeudi et samedi de 8h à 12h et 14h à 18h.

SNCF 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 6h00 à 12h15 et de 12h40 à 18h50 ; le samedi de 6h30 à 12h15 et de 12h55 à 19h15 ; le dimanche et les jours fériés de 10h à 13h et de 15h à 19h45**

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)

SANTÉ

Médecine générale

Dr Eric Bourgeois 02 32 44 10 05

5, rue de Normandie

Dr Michel Deseine 02 32 25 59 39

35, rue Max Carpentier

Chirurgien –dentiste

Dr Laurent Gautier 02 32 44 13 64

1, avenue Pierre Sépard

infirmière

Cabinet Céline Megret 02 32 46 51 34

33, rue Max Carpentier

Kinésithérapeute

M .Wojdylo 02 32 44 61 83

rue de Normandie

Pédicure podologue

Mme Sophie Laisney 02 32 58 61 38

35, rue Max Carpentier

Cabinet de sophrologie

Mme Rousseau 06 82 22 95 55

5, rue du Grand Hamel

Taxi – ambulance

M.Siemiaszko 02 32 44 10 69

11, rue de Normandie

Pharmacie 02 32 44 14 75

A .Montron

Rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

30 et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30

le samedi

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : information et réservations à la mairie de Serquigny

Tennis municipal : inscriptions et réservations auprès de M. Eric Lefebvre (tél : 02.32.44.17.64).

POMPIERS18
GENDARMERIE17
SAMU15
Pour les Possesseurs de portables
Composer le.....112
SAMU SOCIAL.....115
Allo Enfance Maltraitée.....119
Centre d'information Droits des Femmes :
02 32 33 44 56

VIE ASSOCIATIVE



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés, 02 32 43 46 61 / 02 32 39 80 80 - Permanences au 11 rue Max Carpentier tous les mercredis de 14 à 16 h

LOCAL JEUNES POUR LES JEUNES DE 12 À 18 ANS

Les horaires d'ouverture du local sont :

Vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 14 h à 18 h

Hors vacances scolaires :

les mercredis de 14 h à 18 h

Fermeture pendant les vacances de Noël et mois d'août.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bureaux à la Mairie de Serquigny

Rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tél. : 02 32 45 77 77 –Fax : 02 32 43 10 52

Email : cc.risle.charentonne@wanadoo.fr

Ecole de musique : 02 32 46 41 29

Relais parents assistants maternelles

Information au secrétariat de la communauté de communes au 02 32 45 77 77.

Centre de loisirs : 02 32 46 46 91

Ouverture les mercredis et vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7 h à 18 h.

Gymnase

: rue Jean Brault
 Information au secrétariat de la communauté de communes au 02 32 45 77 77.

Ce trente et unième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la commission information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention de Eric Lefebvre

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants



Arnaud FIRMIN et Eric GOUY
Sarl «L'Apéro» 3 route de Beaumont
Bar / Brasserie / Pizzas sur place ou à emporter
Ouvert du lundi au samedi de 6 h 30 à 22 h pour la restauration
Dimanche matin : Bar Brasserie uniquement.



Pascale RAC
«Maison de la Presse» librairie papeterie et jeux de la Française des jeux,
42 rue Max Carpentier
Ouvert le lundi matin de 6 h 30 à 12 h 30
Du mardi au samedi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30
Le dimanche matin de 9 h à 12 h

N'hésitez pas à leur rendre visite !